

**GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT**

**Groupe de travail n°3 : Santé et Environnement**

**Ecologie sans Frontière**

**PROPOSITION AIR n°1**

**I. Intitulé de la mesure : Office national de l'Air**

**II. Auteur : Alexandre Faro, Franck Laval ECOLOGIE SANS FRONTIERE**

---

**III. Description de la proposition**

**CREATION D'UN OFFICE NATIONAL DE L'AIR.**

Cet office sera placé sous la tutelle directe du Ministre chargé de l'environnement et aura une triple mission :

- assurer la surveillance de la qualité de l'air en France
- assurer le contrôle de la qualité de l'air (expertise technique et pouvoir de police)
- mettre en œuvre un programme national de réduction des émissions

#### **IV. Exposé des motifs**

Aujourd'hui les missions de surveillance, de contrôle, de police et de mise en œuvre de mesures visant à réduire les émissions relèvent d'une multitude d'acteurs.

La surveillance de la qualité de l'air est ainsi principalement assurée par l'ADEME et au sein du MEDAD par le Bureau de la pollution atmosphérique des équipements énergétiques et des transports (BPAEET). Mais d'autres acteurs interviennent également au niveau national tant au niveau de l'expertise technique que de la surveillance de l'air, tels que le Conseil National de l'Air, le Laboratoire central de la qualité de l'air (LCSQA), le Centre Interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA), l'Institut National de Veille Sanitaire (SINERIS) (qui a pris en charge un programme de surveillance air et santé dans 9 neuf villes de France PSAS9), L'Agence Française pour la sécurité sanitaire, de l'environnement et du travail (AFFSET), l'Institut Français de l'environnement (IFEN), l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI).

Ce nombre d'acteurs importants ne mobilise toutefois qu'un faible nombre de personnes spécifiquement chargées de collecter, d'analyser et de proposer des mesures propres à améliorer la qualité de l'air (environ une centaine au niveau national).

Il paraît donc essentiel de regrouper les informations, les compétences et les pouvoirs de police au sein d'un office central qui aura pour mission principale d'améliorer la qualité de l'air en France.

#### **V. Impact sur la santé et l'environnement**

L'impact de cette mesure n'est pas directement quantifiable.

#### **VI. Estimation des coûts et bénéfices de la mesure**

Le coût de la mesure est négligeable car le transfert de compétences au profit d'un office central devrait entraîner une économie d'échelle. Les bénéfices attendus sont importants puisque l'amélioration de la qualité de l'air est un objectif de santé publique.

#### **VII. Disposition(s) réglementaire(s) ou législative(s) nécessaire(s)**

La mesure sera intégrée dans la refonte de la loi sur l'air.

#### **VIII. Institutions à mobiliser pour la mise en œuvre**

Premier Ministre, MEDAD.